

LIVRE BLANC

# 15 priorités pour les jeunes en 2022



**unef**  
le syndicat étudiant

Attachée de presse : Elisabeth Abanda Ayissi [presse@unef.fr](mailto:presse@unef.fr) / 06 03 55 45 28



# EDITO



**Mélanie LUCE**  
Présidente de l'UNEF

Quatre mois avant l'élection présidentielle de 2022, après plus de quatre ans de quinquennat d'Emmanuel Macron et un an et demi après le début de la crise sanitaire, la situation des jeunes a rarement été si difficile et en même temps si invisible. Si nous avons tou-te-s vu les longues queues devant les distributions alimentaires, parfois organisées par l'UNEF, il n'empêche qu'aucune mesure d'ampleur de lutte contre la précarité étudiante n'a été prise ces dernières années et que notre situation est le dernier sujet sur la liste de ceux à débattre en vue de l'élection qui approche.

Pourtant les sujets sont nombreux : entre l'instauration de la sélection à l'entrée de la licence, le non-respect du droit à la poursuite d'étude en master renforçant la sélection, l'instauration de frais différenciés pour les étudiant·e-s étranger·e-s, la précarisation des étudiant·e-s ou encore la dérégulation du paysage universitaire avec l'avènement des établissements expérimentaux, le monde de l'enseignement supérieur est en mouvement permanent. La mise en concurrence, et l'élitisme de notre enseignement supérieur se sont accrus, laissant sur le bord de la route de nombreux·ses jeunes. La jeunesse dans son entier est au carrefour de nombreuses problématiques: entre un taux de chômage avoisinant toujours les 20%, une crise de la santé mentale des jeunes avec un accroissement des tentatives de suicide ou encore un dérèglement climatique qui s'accélère, la question de notre présent et de notre avenir est devenue vitale.

Face à tout cela les jeunes n'ont cessé de s'engager ces dernières années: toujours les premier·e-s solidaires face à la crise sanitaire mais aussi les premier·e-s dans la rue pour impulser une transformation aussi bien sociale, qu'écologique de notre société. Les premier·e-s également à réclamer l'égalité contre le racisme, les violences policières, les violences sexistes et sexuelles ou les LGBTIphobies, notre génération a été une actrice majeure de la vie politique ces dernières années.

Et malgré cela, certain·e-s ont décidé que nous ne devons pas être au cœur des débats de l'élection à venir. Rappelons que les jeunes de moins de 25 ans représentent non seulement plus de 17% de la population, mais sont également ceux-elles qui construiront la France de demain, et une catégorie qui peut fortement influencer le résultat de l'élection présidentielle qui approche. Avec 87% d'abstention aux dernières régionales, notre classe d'âge est une des grandes interrogations de l'élection à venir. Une chose est certaine : les jeunes ne voteront pas si l'on ne parle pas de leurs préoccupations.

L'UNEF publie ce livre blanc afin de porter les aspirations des jeunes au plus haut et d'interpeller les candidat·e-s à l'élection présidentielle sur les différentes priorités des jeunes pour le prochain quinquennat. Les jeunes s'invitent dans le débat présidentiel et espèrent des réponses à leurs aspirations !

# AXE 1 -

## NOUS DONNER LES MOYENS DE VIVRE ET D'ETUDIER

### 1. Mettre en place une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation

La précarité étudiante n'est pas nouvelle. Pire, chaque année, celle-ci s'aggrave. La crise sanitaire a mis en avant cette précarité et surtout démontré l'inefficacité du système de protection sociale actuel. Alors que les universités étaient fermées, nous avons dû organiser des distributions alimentaires pour que les étudiant·e·s ne meurent pas de faim. Pendant cette période encore plus qu'auparavant, l'Etat a failli à sa mission. Il est temps d'en tirer les leçons.

Si nous en sommes arrivé·e·s là c'est à cause d'un système d'aides sociales à bout de souffle, qui exclut 73% des étudiant·e·s, ne suffit pas à répondre à nos besoins puisqu'il est largement en dessous du seuil de pauvreté (la bourse maximale étant à 573,60€/mois) et qui nous infantilise puisqu'il nous renvoie sans cesse à la situation de nos parents. Pire, l'Etat préfère depuis dès années continuer d'exonérer d'impôts nos parents parce que nous faisons des études plutôt que d'investir dans nos bourses. Le constat est clair: en France un jeune de moins de 25 ans n'est pas majeur socialement et c'est à cause de cela que nous devons faire face à une paupérisation extrême.

Parce que cette situation n'est plus tenable, le prochain quinquennat doit être celui de la mise en place d'une allocation d'autonomie et plus généralement d'un statut social et écologique pour les jeunes en formation !

### L'ALLOCATION D'AUTONOMIE: UNE AIDE UNIVERSELLE POUR LES JEUNES EN FORMATION



L'allocation d'autonomie, c'est une aide universelle qui s'adresse à tou-te-s les jeunes en formation. Elle doit être accessible à tou-te-s, sans critère de nationalité. Son objectif est clair: mettre fin à l'idée qu'être étudiant·e est synonyme de précarité. L'enjeu est non seulement de protéger socialement les jeunes en formation, mais également de lutter contre la reproduction sociale en encourageant et en permettant à l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur origine sociale, de réussir dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, si celle-ci est compatible avec d'autres propositions qui peuvent parfois émerger concernant les jeunes, elle doit être un dispositif spécifique pour les jeunes en formation. En effet, on ne peut faire reculer la reproduction sociale sans en faire un réel objectif politique en propre. Par ailleurs, garantir des droits aux étudiant·e·s, jeunes travailleurs intellectuels, passe par la reconnaissance d'un statut en propre (cf priorité 2, statut social des jeunes en formation), l'allocation d'autonomie en est le volet financier.

## **NE DÉPENDANT PAS DU REVENU DE NOS PARENTS**

L'allocation d'autonomie se distingue clairement du système de bourse actuel car elle ne dépend pas des revenus de nos parents. Ce système familiariste est aujourd'hui un frein à la réussite de nombreux·ses jeunes: soit parce nos familles considérées comme "trop riche" ne peuvent pas nous aider, soit du fait de rupture familiale, ou encore parce que nos familles veulent influencer nos choix d'avenir. Non seulement cela nous empêche de réussir mais cela nous empêche aussi d'acquérir toute autonomie. Or, les étudiant·e·s ne sont pas des grands enfants, nous devons pouvoir faire nos propres choix, prendre nos propres décisions et être protégé·e·s socialement par l'Etat en notre nom et non celui de nos parents.

## **D'UN MONTANT SUFFISANT POUR VIVRE**

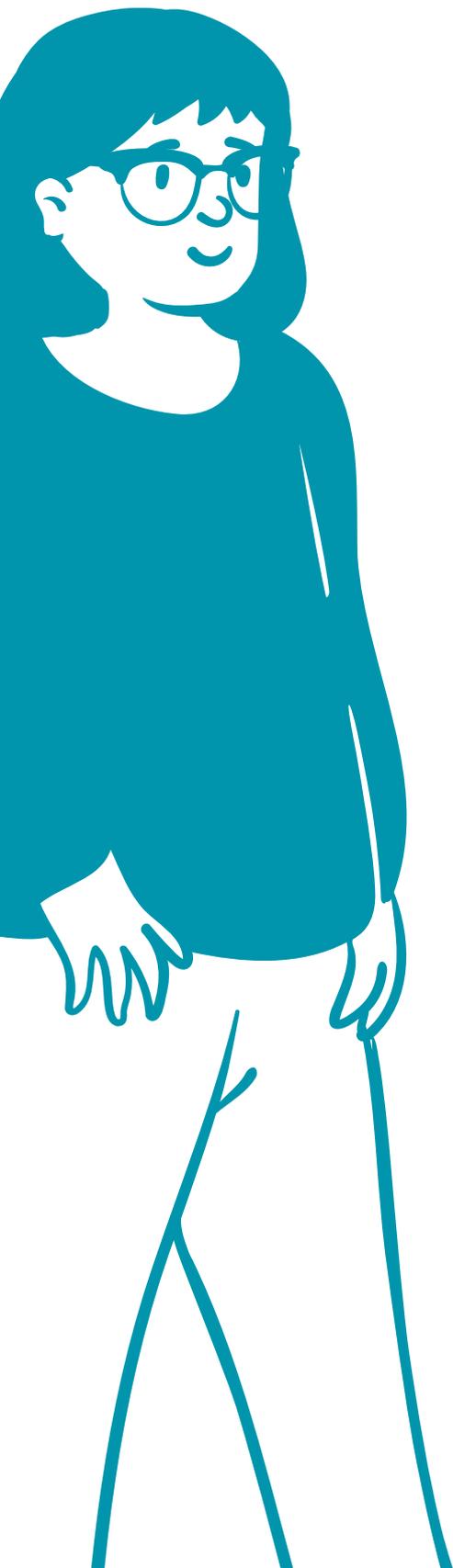
L'allocation d'autonomie doit permettre à chacun d'entre nous de vivre sans avoir à se salarier pour avoir une chance de réussir. Ainsi elle doit être à minima à la hauteur du seuil de pauvreté, c'est à dire 1063€ par mois ( en 2021). Ce montant doit être le même pour tou·te·s les étudiant·e·s afin de permettre à chacun d'avoir une chance de réussir.

## **PROTÉGEANT SOCIALEMENT LES JEUNES JUSQUE DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

L'allocation d'autonomie doit pouvoir accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. En effet, la transition étude/ monde du travail est de plus en plus difficile, aucun jeune ne doit être abandonné socialement dans cette période. Il ne faut pas non plus multiplier les démarches permettant d'être protégé socialement. Ainsi l'allocation d'autonomie doit pouvoir continuer d'être versée jusqu'à 8 mois après l'obtention du diplôme en l'absence d'embauche.

## **UNE PROCÉDURE SIMPLE, ADMINISTRÉE PAR LES CROUS**

Si l'allocation d'autonomie doit être universelle, des démarches seront forcément nécessaires pour l'obtenir, celles-ci doivent être les plus simples possibles. Remplaçant les bourses, l'allocation d'autonomie doit être gérée par le réseau des CROUS qui est le seul service public adapté pour l'aide sociale étudiante et qui dispose déjà des infrastructures et personnels nécessaires ( même si des embauches seront bien sûr nécessaires). L'accès à l'allocation d'autonomie doit se faire dès la candidature dans le supérieur avec un passage obligé par la plateforme messervicesetudiant.gouv.fr sur le site de préinscription dans le supérieur. Les seuls documents exigibles seront donc: une pièce d'identité, un rib et un avis d'imposition indépendant (un foyer fiscal indépendant deviendrait la norme pour garantir l'autonomie de la jeunesse) ou d'un recépissé de demande pour les premières années.



## FINANCÉE PAR L'ÉTAT ET LA SOLIDARITÉ NATIONALE

L'allocation d'autonomie, si elle est versée sur 12 mois représenterait un budget de 35 milliard d'euros au vu du nombre d'étudiant·e·s. Cette somme importante doit être le reflet d'un choix de la société d'investir sur l'avenir du pays. Elle pourrait être financée:

- À hauteur de 25 milliards d'euros par la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale pour les jeunes. La société française comptant 29,8 millions d'actifs, réunir une telle somme est tout à fait faisable.
- À hauteur de 2,4 milliards d'euros par le budget des aides directes actuelles. Cette somme prend en compte l'intégralité des aides directes étudiantes à l'exception des aides spécifiques ( bourses sur critères sociaux, les aides au mérite, à la mobilité etc...)
- À hauteur de 550 millions d'euros par le biais du redéploiement des différentes exonérations d'impôts, dont la demi-part fiscale
- À hauteur de 259 millions d'euros par la transformation de la CVEC ( cotisation vie étudiante et de campus) en une cotisation sociale des étudiant·e·s pour l'allocation d'autonomie
- À hauteur de 7 milliards d'euros par un investissement de l'Etat pris, par exemple sur le redéploiement du CICE et la suppression du service national universel.



## UNE MISE EN PLACE PAR ÉTAPE

### *Étape 1, rentrée 2022:*

Augmentation immédiate du montant des bourses de 100€ par mois et par échelon, modification des critères de bourses (et introduire des critères de défamiliarisation) pour augmenter de 100 000 le nombre de boursier·e·s et intégrer les étudiant·e·s étranger·e·s

### *Étape 2, septembre 2022*

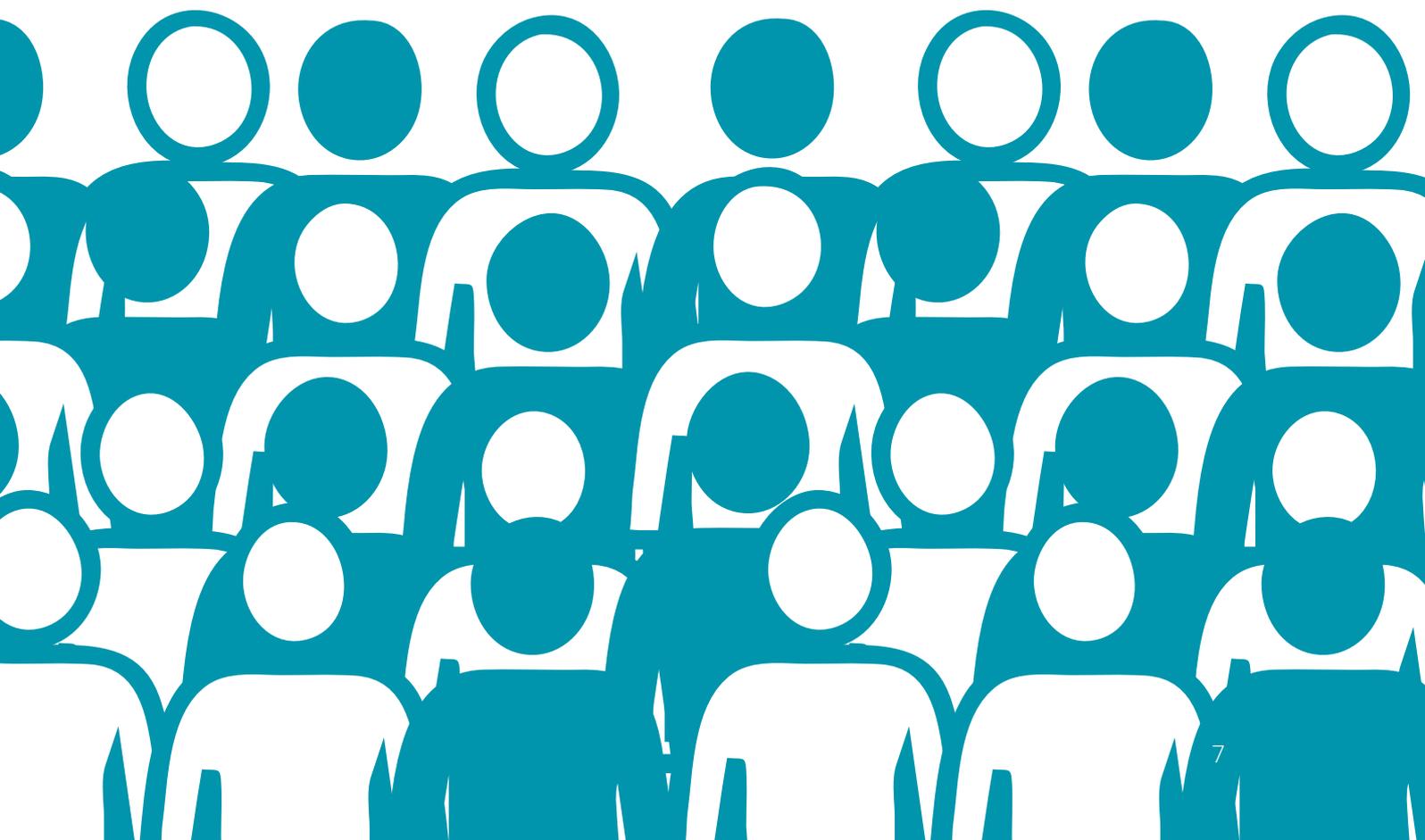
Lancement d'une concertation pour la mise en place effective d'une allocation d'autonomie

### *Étape 3, rentrée 2023*

Entrée en vigueur de l'allocation d'autonomie couvrant les jeunes en formation sur 10 mois

### *Étape 4, rentrée 2024*

Finalisation de l'allocation d'autonomie couvrant l'intégralité de l'année.



## 2. Garantir un statut social pour les jeunes en formation

Aujourd'hui, la jeunesse n'est pas reconnue socialement. Elle est bloquée entre deux statuts sociaux que sont l'enfance et l'âge adulte. En effet, la société considère que, légalement, les jeunes sont majeur·e·s et donc autonomes ; pourtant, en raison du paradigme de la familiarisation dans les politiques sociales en France, elle est sans cesse rattachée à son foyer familial lorsqu'il s'agit de prétendre à des aides sociales. Pour l'UNEF, cet entre-deux nuit à la capacité d'émancipation de la jeunesse et ne conduit qu'à renforcer une reproduction sociale.

Ainsi, au-delà de la seule allocation d'autonomie, l'UNEF revendique la création d'un quatrième âge de la vie qui serait celui de la jeunesse en formation et qui se situerait entre l'état de mineurs dépendant de ses parents et celui d'adulte diplômé et possédant un emploi stable. La reconnaissance de ce statut social de la jeunesse en formation permettrait d'attacher à cet âge de la vie des droits sociaux et une reconnaissance sociale visant à l'émancipation de la jeunesse de la sphère familiale et en conférant à chaque jeune des ressources permettant l'autonomie et de lutter contre la précarité. Ce statut social conférerait des droits à travers plusieurs axes que sont le droit au logement, le droit aux transports, le droit à l'accès à une restauration digne et une allocation d'autonomie accessible à tou·te·s sans condition de ressources.

### UN DROIT AU LOGEMENT

L'accès à un logement autonome est un facteur déterminant dans l'accès à l'autonomie des jeunes, car c'est ce qui garantit notamment la faculté à mener une vie sociale indépendante des contraintes familiales.



- Près d'un tiers des étudiant·e·s vivent chez leurs parents, cette proportion est encore plus élevée en région parisienne et dans les territoires ruraux.
- Manque de logements CROUS: 2021 ce sont plus de 350 000 demandes de logement pour 173 000 places disponibles, seul·e·s 6,25% des étudiant·e·s sont logé·e·s au CROUS.
- Sur les 60 000 logements d'ici à 2022 promis par le gouvernement en 2017, à peine 20 000 ont été construits

L'UNEF revendique donc **le développement des constructions de logements CROUS, l'encadrement des loyers dans l'ensemble des villes universitaires, une réforme des APL visant à augmenter leurs montants et l'extension de la garantie locative de l'Etat à l'ensemble des étudiant·e·s et à l'ensemble des logements.**

### UN DROIT À LA RESTAURATION

La précarité de la jeunesse est considérée aujourd'hui comme un rite de passage, cette idée prégnante dans la société selon laquelle il est normal d'être jeune et précaire entraîne une forme de bizutage social qui se transcrit également dans l'accès à la restauration.

- Seuls 800 points de restauration CROUS, soit une moyenne de 3 500 étudiant·e·s par point de restauration, avec des disparités territoriales majeures.
- 46% des étudiant·e·s sautent des repas pour des raisons financières.
- 20% d'augmentation du repas au restaurant universitaire en 15 ans.

L'UNEF revendique donc **une augmentation majeure du budget des CROUS afin de développer les structures de restauration sur l'ensemble des campus ainsi que de garantir leur ouverture les soirs mais aussi assurer une baisse du prix des repas.**



## UN DROIT AUX TRANSPORTS



Les transports constituent un éléments indispensable pour les étudiant-e-s afin d'accéder à leur lieux d'études, que ce soit les transports en commun dans les grandes villes ou le coût des véhicules personnels notamment en banlieue et dans les territoires ruraux. Trop souvent, les mesures de soutien aux étudiant-e-s sur le plan des transports sont cantonnées aux boursier-e-s. Pour autant, les politiques publiques doivent s'adresser à l'ensemble des jeunes en formation.

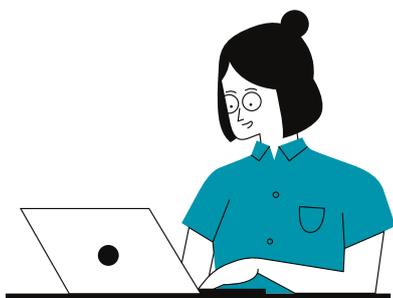
**L'UNEF revendique donc à terme la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes en formation, qui doit progressivement être mise en place en passant par des mesures de réductions importantes des tarifs. Nationalement nous revendiquons un cadrage des prix des transports en commun et une politique de soutien des régies de transport favorable à la gratuité.**

En somme, ces trois axes illustrent tout autant l'érosion du statut social étudiant que la nécessité de la réaffirmer par des réformes conjoncturelles et structurelles. Les droits au logement, à la restauration de qualité et au transport pour toutes et tous sont loin d'être assurés en l'état pour les étudiant-e-s. Au contraire, ces éléments sont source de contraintes, notamment financières, ce qui ne garantit pas le droit fondamental d'étudier dignement : garantir un statut social des jeunes en formation, c'est réaffirmer ce droit.

### 3. Protéger socialement les jeunes en insertion

Quelle que soit notre situation (en étude, fraîchement diplômé·e, en recherche d'emploi depuis longtemps), nous sommes tou·te·s uni·e·s par une chose: le bizutage social de notre génération qui ne bénéficie d'aucun filet de sécurité social. Le système de protection social familiariste que nous possédons a plongé de nombreux·ses jeunes dans la grande pauvreté durant la crise de Covid, aggravant une précarité déjà très installée. Plus jamais nous ne voulons revivre ça. Pour cela la priorité du prochain quinquennat doit être de mettre en protection sociale notre génération. Cela doit se faire par le biais de dispositifs adaptés à chaque public prenant en compte tant le public étudiant·e·s et jeunes diplômés que celui des jeunes NEETS. Si les jeunes diplômés doivent pouvoir bénéficier de l'allocation d'autonomie jusqu'à l'accession à un emploi stable, nombre de jeune deviennent « NEETS » après une première embauche infructueuse ou sans passer par les études supérieures. Ces jeunes doivent avoir accès aux mêmes droits que le reste de la population: les allocations chômage et le RSA.

#### OUVRIR LE RSA AUX JEUNES DE -25ANS ET LE REVALORISER



La France est un des seuls pays en Europe où les minima sociaux ne sont pas accessibles aux jeunes de - de 25 ans. Ce minima social doit être accessible à tou·te·s les jeunes sans études, sans formation et sans emploi. Il doit permettre aux jeunes ne bénéficiant plus de l'allocation d'autonomie ( car ayant fini leurs études et la période d'insertion couverte par l'allocation d'autonomie) d'avoir un filet de sécurité permettant de survivre. Celui-ci doit par ailleurs être revalorisé pour atteindre progressivement le seuil de pauvreté: personne ne peut réellement vivre avec 565€ par mois.

#### RÉ-INSTAURER UNE VÉRITABLE AIDE À LA RECHERCHE AU PREMIER EMPLOI

##### Une étape vers la mise en protection sociale des jeunes

L'aide à la recherche au premier emploi gagné en 2016 par les jeunes mobilisé·e·s contre la loi travail a été supprimée en 2019 par le gouvernement. Fin 2020, une nouvelle « aide à l'insertion » a été créée, elle suit le même principe ( poursuite de versement d'une aide aux boursier·e·s) mais est largement diminuée ( 70% de la bourse reçue durant les études et non 100%) et plus dure à obtenir ( il faut passer par pôle emploi et non par le CROUS qui était pourtant plus facile d'accès pour les jeunes diplômés). **L'ARPE doit être d'un montant suffisant pour vivre et accessible à tou·te·s et ce pendant 8 mois après le diplôme tant que l'allocation d'autonomie n'a pas été mise en place et le RSA rendu accessible aux - 25 ans.**



## REVENIR SUR LA RÉFORME DES ALLOCATIONS CHÔMAGE



L'allongement de la durée d'affiliation nécessaire pour accéder aux allocations chômage met principalement en difficulté les jeunes, puisque nous sommes souvent forcés de passer par des contrats courts au début de notre insertion professionnelle. A nouveau, nous nous retrouvons exclus du système de protection sociale. Les allocations chômage doivent être accessibles, à 80% du salaire d'origine, dès le premier mois travaillé. De plus, elles doivent être rendues accessibles, après les études, aux étudiant·e·s salarié·e·s ayant cotisé pendant leurs études.

## PRENDRE EN COMPTE LES ANNÉES D'ÉTUDES, DE STAGE ET DE PRÉCARITÉ POUR LE CALCUL DE LA RETRAITE

Afin de protéger socialement les jeunes tout au long de leur vie et d'encourager à faire des études supérieures, nous ne devons pas être pénalisé·e·s pour avoir étudié.



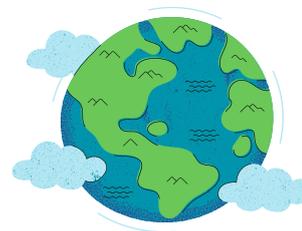
## 4. Supprimer les frais différenciés pour les étudiant-e-s étranger-ère-s et garantir l'égalité

Les étudiant-e-s étranger-ère-s subissent une triple précarité : administrative, pédagogique et financière. Les politiques du gouvernement actuel n'ont fait que renforcer cette précarité particulière, notamment à travers l'instauration de frais d'inscription différenciés dans le cadre du plan Bienvenue en France.

### Supprimer les frais différenciés pour les étudiant-e-s étranger-e-s

Depuis le plan bienvenu en France, les frais des étudiant-e-s étranger-e-s sont censés avoir été multiplié par 15. Néanmoins, la communauté universitaire rejette en bloc cette mesure et celle-ci n'est donc appliquée que sur une dizaine d'universités sur plus de 70. Contrairement à ce qu'avancé le gouvernement lors de l'annonce de ce plan, le nombre d'inscription des étudiant-e-s étranger-e-s recule dans les établissements qui appliquent cette réforme, ceux-celles-ci préférant se tourner vers d'autres établissements.

- Supprimer les frais différenciés pour la rentrée 2022 dès les premiers mois d'entrée en fonction par le biais d'un arrêté
- Inscrire dans la loi l'égalité entre les étudiant-e-s français-e-s et étranger-e-s quand au paiement des droits d'inscription



### Garantir qu'une carte étudiante équivaut à un titre de séjour

Les étudiant-e-s étranger-ère-s subissent une précarité administrative en raison des problématiques liées au titre de séjour, ce qui entraîne un stress et des difficultés supplémentaires. Il est donc nécessaire de garantir :



- La mise en place d'un titre de séjour pluriannuel correspond à la durée des études, sur le principe qu'une carte étude équivaut à un titre de séjour, sans égard aux résultats, aux redoublements et aux réorientations.
- La fin de l'obligation de ressources minimales exigées pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjours.
- La fin des obligations d'hébergement pour l'obtention d'un titre de séjour.

### Intégrer l'ensemble des étudiant-e-s au système d'aides sociales

Les étudiant-e-s étranger-ère-s subissent une précarité financière en raison de leur exclusion du système d'aides sociales. Il convient donc de modifier le système actuel pour assurer :

- la fin des frais d'inscription différenciés instaurés par "Bienvenue en France".
- l'inclusion des étudiant-e-s étranger-ère-s au système d'aides sociales dans l'Enseignement Supérieur.
- l'égalité de traitement des étudiant-e-s face dans le cadre des logements sociaux des CROUS



## 5. Permettre un accès égalitaire des jeunes à la santé

Alors que 42% des étudiant·e·s renoncent à consulter un médecin, notamment pour des raisons financières, la fin du régime étudiant de sécurité social a marqué un nouveau recul de la couverture complémentaire des étudiant·e·s, seuls 69% d'entre eux·elles bénéficiaient d'une complémentaire santé en 2019 contre 85% avant la suppression du régime étudiant... Dans ce contexte, la pandémie a aggravé les difficultés d'accès à la santé et le mal-être des étudiant·e·s.

Il est temps de repenser l'ensemble du parcours de soin pour permettre aux jeunes et aux étudiant·e·s de bénéficier d'un droit à la santé qui est défini par l'OMS comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». A ce titre, c'est l'ensemble du parcours de santé des jeunes qu'il faut repenser dans son ensemble.

### UN PLAN D'URGENCE POUR LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANT·E·S :



- Embauche de psychologues et de professionnels de santé mentale (sophrologues, etc.). Aujourd'hui il y a seulement un ETP de psychologue pour 30 000 étudiant·e·s alors même que les recommandations internationales sont d'un ETP pour 1 500 étudiant·e·s.
- Formation de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaires aux premiers secours de santé mentale (enseignant·e·s, représentant·e·s et organisations étudiantes, personnels administratifs)
- Remboursement effectif et à des montants décents des consultations psy

### FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ DES ÉTUDIANT·E·S :

- Refinancer les services de santé universitaires, les bureaux d'aide psychologiques et les services de santé dans les lycées et écoles
- Construire des centres de santé dans un maximum de territoire afin de garantir un accès à des professionnels de secteurs 1 avec tiers payant à proximité de son lieu d'étude
- Mettre en place des chèques santé garantissant plusieurs visites gratuites chez différents praticiens comme mesure d'étape avant la construction des centres de santé



## UN PARCOURS DE SOIN ADAPTÉ POUR LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S



La fin du régime étudiant de sécurité sociale a eu pour effet de mettre fin à l'affiliation automatique des étudiant·e·s étranger·e·s au régime de sécurité sociale. Les établissements doivent garantir urgemment l'inscription automatique de tou·te·s les étudiant·e·s à la sécurité sociale.

## GARANTIR UN DROIT AU BIEN-ÊTRE

Le bien-être n'est pas simplement l'absence de maladie et passe aussi par la garantie d'un accès à la culture, au temps libre et au loisir qu'il faut pouvoir garantir aux étudiant·e·s de plus en plus sujet à un stress permanent lié aux études.



## REDONNER UNE VOIX AUX JEUNES SUR LEUR SANTÉ



via la création d'un collège jeune rassemblant des organisations étudiantes et de prévention des jeunes dans les instances de direction de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

## SUBVENTIONNER LES ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT UNE PRÉVENTION PAR LES PAIRS



# AXE 2 -

## PERMETTRE À TOU·TE·S D'ACCÉDER ET DE REUSSIR LES ETUDES SUPERIEURES

### 6. Supprimer Parcoursup et sortir de la sélection

Étudier devrait être un droit, et pourtant chaque année des milliers de jeunes en sont empêché·e·s. La mise en place de Parcoursup en 2018 a signifié l'instauration de la sélection à l'université, rendant encore plus difficile et inégalitaire l'accès aux études supérieures. En master, le droit à la poursuite d'études est dans la pratique inexistant. A contre-courant de la politique gouvernementale de ces dernières années, il est urgent de sortir de la sélection en licence et en master, de lutter contre la reproduction sociale et d'assurer aux jeunes le droit d'étudier.

Sortir de la sélection suppose un changement de modèle, qui ne pourra se faire en quelques mois. Des mesures d'urgence doivent cependant être prises, pour éviter la détresse annuelle de milliers de jeunes. Au niveau licence la suppression de Parcoursup est essentielle mais celle-ci n'a pas de sens sans la création de places supplémentaires pour permettre d'accueillir l'ensemble des bachelier·e·s. Créer des places suppose d'avoir plus d'enseignant·e·s et des locaux de taille suffisante, de créer de nouvelles formations et même de nouvelles universités. Ces mesures nécessitent d'importants moyens, et la sortie de la sélection suppose donc un investissement d'ampleur, qui doit être une priorité du gouvernement.

L'UNEF propose donc plusieurs étapes pour sortir de la sélection en licence et en master durant le prochain quinquennat.

#### TROIS ÉTAPES POUR SORTIR DE LA SÉLECTION EN LICENCE

##### *Étape 1 : Agir en urgence pour la rentrée 2022*



- Vote d'un budget rectificatif dès l'arrivée au pouvoir afin d'accroître en urgence les capacités d'accueil des établissements pour la rentrée de 227 millions d'euros afin de créer 20 000 places pour la rentrée
- Imposer aux universités la mise en place de commissions d'inscription dérogatoire, permettant aux étudiant·e·s sans inscription de déposer un dossier qui sera examiné par l'établissement.
- Refonte des Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES). Les critères de saisine doivent être élargis, pour que l'ensemble des étudiant·e·s n'ayant pas confirmé de vœux à la fin de la phase principale de Parcoursup soient accompagné·e·s.

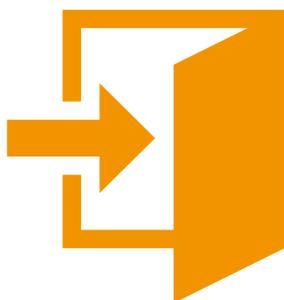
## *Étape 2 : Lancement immédiat d'un plan de création de place sur 5 ans*

Dès le début du quinquennat, un plan de création de places en université, BTS et IUT doit être lancé avec comme objectif de compenser l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s depuis le début du quinquennat et de garantir une place à chaque néo-bachelier.e, en s'adaptant également à la hausse prévue des effectifs dans les prochaines années. En tenant compte du nombre d'étudiant·e·s sans admission à la fin de la phase principale de Parcoursup et de l'augmentation prévue des effectifs, nous estimons à 130 000 le nombre de places qui devront être créées. En se fondant sur le un coût moyen de 11 350€ par an par étudiant (coût déjà inférieur aux besoins), ce sont près d'1,5 milliards d'euros (plus précisément 1 475 500 000) qui seraient nécessaires pour financer ces 130 000 places.

Ainsi, après avoir créer en urgence 20 000 places, il sera nécessaire de:

- Créer au moins 40 000 places dans le budget 2023 (pour environ 681 millions d'euros)
- Créer 60 000 places dans le budget 2024 (pour 908 millions d'euros)
- Créer 10 000 places dans le budget 2025 (pour 113,5 millions d'euros)
- Lancer la construction d'au moins deux nouvelles universités dès la rentrée 2022 avec des sorties de terre pour la rentrée 2024.

## *Étape 3 : Supprimer totalement Parcoursup pour la rentrée 2023 et ré-inscrire le libre accès dans la loi*



- Prendre une nouvelle loi sur la préinscription dans l'enseignement supérieur rétablissant l'ancien article L.612-3 du Code de l'Éducation garantissant le libre accès à l'enseignement supérieur.
- Instaurer un nouveau système de préinscription dans l'enseignement supérieur comprenant une hiérarchisation des vœux ainsi qu'une priorité géographique régionale afin que chacun ait accès à une formation à proximité de son lieu d'étude
- Si certaines filières restent fortement en tension, malgré la création de 80 000 places au total à cette rentrée, augmenter les capacités d'accueil en fonction des demandes

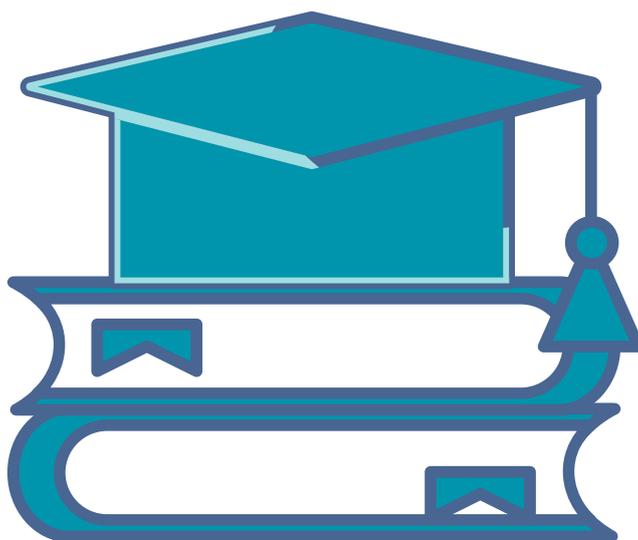
## SUPPRIMER LA SÉLECTION EN MASTER

### ÉTAPE 1: FACE À L'URGENCE, FAIRE DU DROIT À LA POURSUITE D'ÉTUDE UNE RÉALITÉ POUR LA RENTRÉE 2022

- Élargir par arrêté les critères de saisine du rectorat
- Contraindre les universités à accepter les étudiant·e·s ayant saisi le rectorat en application de la loi master de 2016
- Créer 10 000 places en urgence via un budget rectificatif en priorité dans les filières en tension

### ÉTAPE 2: SUPPRIMER TOTALEMENT LA SÉLECTION EN MASTER

- Créer 20 000 places supplémentaires pour la rentrée 2023 avec l'ouverture de nouvelles formations de master afin d'assurer le maintien de bonnes conditions d'études
- Réformer le code de l'éducation en supprimant toute sélection à l'entrée du master



## 7 • Financer et restructurer le service public de l'enseignement supérieur

Depuis plus de quinze ans, l'enseignement supérieur français a connu de grandes transformations qui ont fortement affectées la qualité de notre service public. En effet, le budget par étudiant-e-s a diminué de 12% en 13 ans mettant nos universités dans une situation de paupérisation aujourd'hui intenable. Depuis le début du quinquennat 200 000 étudiant-e-s en plus ont rejoint l'enseignement supérieur et les financements sont loin d'avoir suivi. Cette paupérisation de nos universités et l'instauration de la sélection n'ont fait que renforcer l'existence d'un enseignement supérieur à deux vitesses au sein même du service public de l'enseignement supérieur (avec d'un côté les écoles et de l'autre les universités), mais a aussi aggravé la concurrence avec le privé. A cela s'ajoute une dérégulation totale de la carte universitaire ayant fait émerger de plus en plus de mastodonte universitaire, mettant en danger les universités de proximité. Les différentes fusions impulsées souvent pour obtenir le budget des appels à projet du Programme Investissement d'Avenir sont, de plus, en train de devenir des établissements expérimentaux dérogeant au code de l'éducation depuis que cette possibilité est offerte par les ordonnances de 2018 sur les regroupements universitaires.

Sous-financé, mis en concurrence, notre service public est au bord du gouffre. Changer la trajectoire qu'il suit à l'heure actuelle doit être une priorité du prochain quinquennat.

### UN PLAN DE REFINANCEMENT AMBITIEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR 10 ANS

Il est nécessaire de lancer un plan de refinancement de l'enseignement supérieur, qui doit permettre de financer de nombreuses mesures contenues dans ce livre blanc comme la création de 170 000 places supplémentaires, le financement égalitaire de tou-te-s les établissements ou encore l'embauche d'enseignant-e-s chercheur-se-s et la titularisation des vacataires dans l'objectif d'augmenter le taux d'encadrement, de diviser les effectifs et de développer de véritable service de formation à distance dans nos universités. Il doit aussi permettre la rénovation des campus universitaires encore trop vétustes. Il doit donc :



- Correspondre à un investissement supplémentaire, chaque année de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans
- Être fléché afin que les fonds servent bien les objectifs affichés
- Faire l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer de la pertinence de l'utilisation des fonds et pouvoir réaffecter sur une des priorités plus qu'une autre en fonction du contexte
- Son bilan doit être présenté au CNESER ( Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) chaque année

### METTRE FIN À LA CONCURRENCE ENTRE LES UNIVERSITÉS :

**SUPPRIMER LES APPELS À PROJET SUR LES QUESTIONS DE FORMATION EN SE CONCENTRANT SUR LE FINANCEMENT PÉRENNE ET ÉGALITAIRE DES FORMATIONS ( PLAN DE REFINANCEMENT)**

## UNE NOUVELLE LOI DE STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN PLUSIEURS ÉTAPES



### *Dès 2022*

Mise en place d'un moratoire sur la carte universitaire, suspension des fusions et regroupements en cours et établissement d'un bilan des fusions et regroupements déjà réalisés



### *Dès 2022*

Protection des universités de proximité, avec des cours en présentiel, en fixant un objectif de ramification territoriale pour une liste précise de formations sur le territoire. Suspension des suppressions et déplacements de filières sur les établissements fusionnés.



### *Dès 2023 pour les établissements non fusionnés*

Suppression de la possibilité de recourir au statut d'établissement expérimental, interdiction du recours au statut de grand établissement.



### *D'ici 2023 pour les établissements fusionnés ou sous statut expérimental*

réinstauration d'une véritable démocratie universitaire avec une modification des conseils augmentant la place des représentant·e·s élu·e·s et proportionnel au nombre d'étudiant·e·s, interdiction de délivrer des diplômes autres que des diplômes nationaux (hors DU régulés d'une autre manière), obligation de dispenser une liste de formation minimale sur l'ensemble des villes composant ces établissements.



### *Dès 2024*

Suppression effective de l'autonomie budgétaire des universités afin de contrer le désengagement de l'Etat.

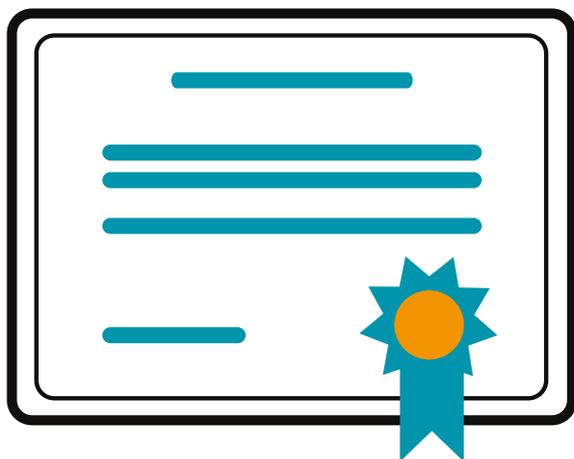


## UNIFIER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



- Développer les passerelles et modifier les voies d'accès aux écoles (notamment en permettant d'autres voies que les classes préparatoires) afin d'éviter les parcours tubulaires, de limiter le stress
- Rapprocher le fonctionnement des classes préparatoires et des écoles sur celui des universités par la mise en place d'un cadrage national, sans dégrader les conditions d'études. La philosophie des classes préparatoires doit changer, pour s'éloigner d'une mission unique de préparation aux concours de grandes écoles et viser plutôt l'obtention de qualifications par les étudiant·e·s et devenir ainsi de véritables licences. A l'université, le taux d'encadrement doit se rapprocher de celui des classes préparatoires et écoles grâce au plan de refinancement.
- Rassembler tou·te·s les étudiant·e·s d'un cursus universitaire sous la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ



- Mieux protéger les étudiant.e.s face aux pratiques de certaines formations privées : une information obligatoire doit être délivrée à tou·te·s les lycéen·ne·s et étudiant·e·s sur les modalités de reconnaissance par l'Etat des formations privées. Cette information doit pouvoir être mise en place dès la fin de l'année scolaire et universitaire 2021 - 2022. Les établissements délivrant des diplômes dit « visés » (avec un visa reconnu par l'Etat) doivent en outre être contraint·e·s de communiquer plus fortement sur l'existence de ce visa. Enfin, les appellations trompeuses comme les « mastères » ou les « master of » (utilisation de l'anglais pour désigner une formation avec le mot « master » dedans) qui sont confondus avec les « masters » par les étudiant·e·s doivent être interdites.
- Développer les formations publiques pour limiter le privé avec de nouvelles formations dans les domaines délaissés par le service public comme celui de la mode, du design, des nouvelles technologies où il existe peu de formations publiques.

## 8. Révolutionner nos pédagogies

Lutter contre la reproduction sociale passe aussi par permettre la réussite de tou-te-s. Pour cela il est essentiel de réformer nos pédagogies encore bien trop mandarinales qui laissent de nombreuses jeunes n'ayant « pas les codes » sur le bord du chemin. Pour que chaque étudiant-e puisse acquérir des qualifications et que le milieu social ne soit plus un facteur déterminant de la réussite ou de l'échec, c'est une véritable révolution pédagogique qu'il faut mener, plaçant l'étudiant-e au cœur de l'apprentissage.

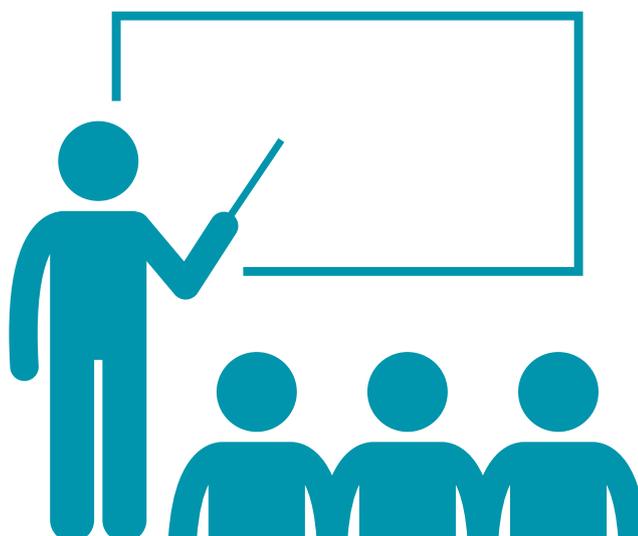
### DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT-E-S



- Diminuer l'enseignement en cours magistraux ( d'abord en première année) et développer les cours en TD et TP grâce au plan de refinancement de l'enseignement supérieur
- Développer les enseignements complémentaires de remise à niveau, accessibles sur la base du volontariat. Ces enseignements doivent pouvoir remplacer d'autres enseignements afin de permettre les remises à niveau nécessaire sans surcharger les étudiant-e-s devant les suivre.
- Cadrer nationalement le tutorat, le développer et le financer par l'Etat pour permettre un accompagnement individualisé.

### RENFORCER LA FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S ET VALORISER LA PÉDAGOGIE ACTIVE

- Formation obligatoire des chargés de TD, maître de conférence et enseignant-e-s chercheur-se-s à la pédagogie et aux pédagogies actives
- Valoriser et cadrer la pédagogie inversée afin de mettre l'étudiant-e au centre de l'apprentissage sans l'abandonner face à des cours trop peu construits.



## CADRER NATIONALEMENT LES DROITS ÉTUDIANTS EN LICENCE ET EN MASTER

Deux arrêtés nationaux doivent permettre de garantir une évaluation au service de la progression des étudiant·e·s et garantir en licence comme en master:



- Les rattrapages via une vraie seconde session d'examen afin de garantir un véritable droit à la seconde chance
- La compensation semestrielle et annuelle et la capitalisation des matières afin de valoriser la réussite des étudiant·e·s et de ne pas empêcher notre avancée dans les études pour des faiblesses dans certaines matières et lutter contre la sélection par l'échec
- Le développement du contrôle continu avec rattrapage pour lutter contre le bachotage La refonte du modèle pédagogique doit également inclure une réforme des modalités d'examen et de validation du semestre, pour sortir d'une évaluation sanction.
- Un véritable statut de l'étudiant salarié garantissant des droits à l'université (dispense d'assiduité, choix des horaires de cours, accès aux BU et cours sur des supports écrits) et dans l'entreprise (congé pour examen et révision, droit à un changement d'emploi du temps). Ce statut doit s'assortir d'un statut de l'étudiant·e empêché garantissant les mêmes droits.
- Un cadrage national du contenu des formations pour assurer une égalité sur le territoire

## UTILISER À BON ESCIENT LE NUMÉRIQUE DANS NOS FORMATIONS

- Ré-instaurer l'obligation de 1500h de cours en présentiel en licence et interdire son remplacement par des cours en ligne
- Développer de véritables services de formations à distance pour les étudiant·e·s n'ayant pas d'autres solution sans réduire le nombre de place en présentiel
- Embaucher des enseignant·e·s en propre pour assurer le suivi des étudiant·e·s à distance grâce au plan de refinancement de l'enseignement supérieur.
- Garantir la mise à disposition de l'enregistrement des cours et de supports écrits pour l'intégralité des étudiant·e·s
- Développer les outils numériques complémentaires des cours en présentiel



## 9. Garantir la gratuité de l'Enseignement supérieur

La quasi-gratuité de l'enseignement supérieur français est une de ses plus grandes forces, elle n'a pourtant cessée d'être remise en cause ces dernières années. Frontalement d'abord avec l'instauration de frais d'inscription différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s, ou encore via l'augmentation des frais d'inscription dans les écoles publiques, mais aussi de façon plus insidieuse avec le développement des diplômes d'université, ou encore la facilitation de l'octroi des grades de licence et de master à des formations payantes. La dérégulation de la carte universitaire, renforcée par les ordonnances sur les regroupements universitaires ouvre d'autant plus la place à cela puisque les universités devenues établissements expérimentaux pourront maintenant devenir des grands établissements quelques années plus tard. Le statut de grand établissement permettant de délivrer des diplômes payants et très sélectifs, n'étant pas des diplômes nationaux mais possédant le grade de licence ou de master, le risque d'une dérégulation générale des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur public est réel.

À cela s'ajoute les nombreuses tentatives de différents acteur·rice·s (Cour des Comptes, think tank, instituts de recherche, personnalités politiques etc...) d'enclencher une augmentation des frais d'inscription pour tou·te·s les étudiant·e·s.

Le prochain quinquennat doit donc être celui qui règle la question de la gratuité de l'enseignement supérieur pour de bon en l'ancrant très clairement dans notre ordre juridique.

*Étape 1: Gel des frais d'inscription pour la rentrée 2022 et suppression immédiate des frais différenciés des étudiant·e·s étranger·e·s hors UE*

*Étape 2 : Plan de baisse progressive des frais d'inscription pour tendre vers la gratuité et la suppression de la CVEC*

Un plan sur quatre ans doit être mis en place pour baisser graduellement les frais d'inscription en école comme à l'université. En école publique, une première étape de ce plan doit être le cadrage national des frais d'inscription baisse doit être radicale, puisque ce plan doit aboutir à l'alignement des frais des écoles sur ceux des universités. Ce plan doit inclure la suppression des frais de concours des écoles et l'abandon de l'ensemble des frais supplémentaires imposés dans certains établissements. A l'université, la baisse progressive du montant des frais d'inscription doit en particulier cibler les masters. Un cadrage national des frais d'inscription des diplômes d'université (DU), souvent particulièrement élevés, est en outre essentiel. Enfin, en école comme à l'université, les frais d'inscription doivent enfin être désindexés sur l'inflation. La CVEC doit être supprimée et remplacée par une cotisation permettant la mise en place de l'allocation d'autonomie. L'Etat doit compenser le financement de la vie étudiante qu'il est censé assurer lui-même.



### *Étape 3 : Inscrire une véritable gratuité de l'enseignement supérieur dans la loi*

Suite à l'action de l'UNEF et de nombreuses associations étudiantes, le Conseil Constitutionnel a consacré le principe de gratuité de l'enseignement supérieur en tant que service public. Néanmoins, cette décision a été vidée de son contenu par le Conseil d'Etat qui considère que des frais de 4000€ sont bien « modiques ». La loi doit donc :

- Préciser que seule une somme véritablement symbolique peut être versée pour l'accès aux diplômes nationaux
- Réguler la collation des grades en conditionnant la reconnaissance des grades à des frais d'inscription bas



# 10. Soutenir la recherche et garantir des droits pour les doctorant·e·s

Depuis de trop nombreuses années, la recherche publique est sous financée et précarisée. Il est de plus en plus difficile de faire une thèse en France, si bien que le nombre de doctorant·e·s a diminué de 13% en 10 ans. L'insertion des jeunes chercheur·se·s est difficile et mener un projet de recherche est de plus en plus dur tellement il faut se lancer dans une chasse au financement. La mise en concurrence des laboratoires via les appels à projet fait effectivement perdre un temps précieux aux chercheur·se·s et menace la recherche fondamentale. La loi de programmation de la recherche est loin d'améliorer la situation puisqu'elle renforce les appels à projet, notamment via l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Ainsi, sur les 5 milliards prévus de 2020 à 2030 ( déjà largement en dessous des besoins de la recherche) très peu iront au financement pérenne des laboratoires.

## DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU DOCTORAT

Les étudiant·e·s n'ont pas tou·te·s les mêmes chances d'accès au doctorat suivant leur origine géographique. En effet, seul·e·s 5,6% des doctorant·e·s sont enfants d'ouvrier·e·s et plus d'un tiers des thèses sont soutenues en Ile-de-France. Démocratiser l'accès au doctorat passe par:

- Engager une réforme de l'orientation à l'issue du master et de la sélection en thèse afin d'assurer l'information de tou·te·s les étudiant·e·s sur la poursuite d'étude possible en master et de garantir que notre avenir ne soit pas laissé à l'appréciation du seul directeur de thèse.
- Supprimer à court terme les frais d'inscription en doctorat et la CVEC (d'un montant total de 472€ chaque année): mettons fin à cette aberration qui fait que les doctorant·e·s produisent pour leurs établissements et doivent payer pour avoir le droit de le faire
- Développer les aides à la mobilité des doctorant·e·s, les augmenter, les rendre plus faciles d'accès et assurer une régulation par l'Etat pour garantir l'égalité sur le territoire.
- Réformer le droit au séjour des doctorant·e·s étranger·e·s afin de faciliter leur accès à la recherche



## GARANTIR UN STATUT DU/DE LA DOCTORANT-E

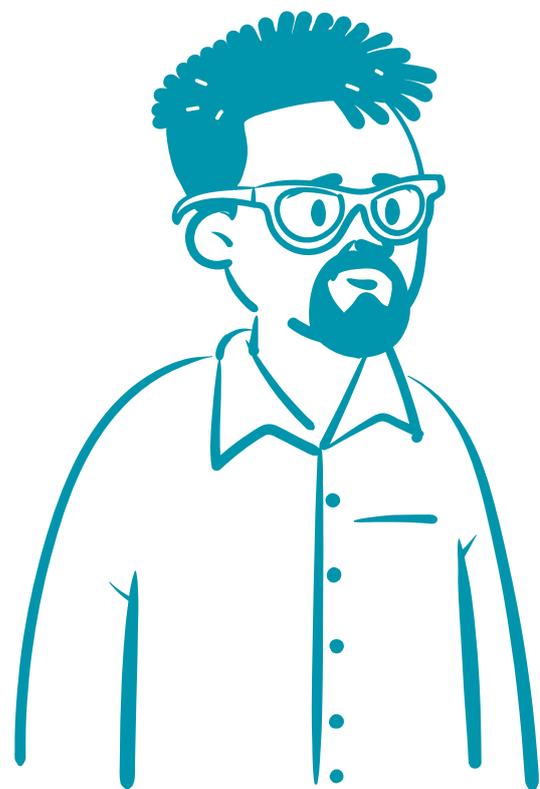


- Augmenter le nombre de contrats doctoraux pour atteindre l'objectif de 80% de thèses financées, ainsi qu'une augmentation du montant des aides allouées par ce contrat.
- Garantir l'encadrement du doctorat: limitation du nombre de doctorant-e-s par directeur-ric-e-s de thèse, accès à la formation pour l'ensemble des doctorant-e-s autant pour se préparer à l'enseignement que dans un objectif de recherche (langue vivante ou ancienne, etc..)
- Favoriser l'insertion professionnelle des doctorant-e-s diplômé-e-s dans le secteur public en abandonnant les « tenure tracks » appelés « chaire de professeur junior » et des « CDI de mission scientifique » prévue par la Loi de programmation de la recherche.
- Mensualisation du paiement des vacataires pour des ressources plus régulières et l'application immédiate et réelle de la circulaire de 2017 sur la mensualisation des vacances
- Plan pluriannuel de recrutement de titulaires et de titularisation de contractuel-le-s dans la recherche publique offrant ainsi plus de débouchés aux doctorant-e-s.

## REFINANCIER LA RECHERCHE PUBLIQUE:

### Une vraie loi de programmation de la recherche

Il est nécessaire d'augmenter d'au moins 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans du budget de la recherche afin d'atteindre 3% de PIB consacré à la recherche ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutement de personnel-le-s de recherche, afin de pallier au manque d'effectifs dans les laboratoires, et de personnel-le-s titulaires. En outre, le financement doit être équilibré entre les domaines de recherche pour que les sciences humaines et sociales ne soient plus sous-financées par rapport aux sciences dites "dures". Enfin, une remise à plat du mode de financement sur projet par l'ANR devrait être menée à court terme afin qu'il s'effectue en fonction des besoins des organismes de recherche et non sur projet. Tout cela doit faire l'objet d'une loi de programmation sur le prochain quinquennat corrigeant la trajectoire concurrentielle tracée par celle adoptée récemment.



# AXE 3 -

## GARANTIR UN AVENIR À LA JEUNESSE ET À LA PLANÈTE

### 11. Engager une véritable transformation écologique de notre société

Une véritable transformation écologique de notre société est nécessaire si nous voulons pouvoir continuer d'habiter sur cette planète dans 50 ans. Les problématiques liées au climat préoccupent beaucoup la jeunesse ce qui constitue un enjeu majeur des élections présidentielles. La transition écologique doit être une séquence de transition profonde et de rupture avec le productivisme vers des sociétés qui sont soutenables pour permettre de préserver nos ressources naturelles.

Les différentes mobilisations pour le climat l'ont démontré: agir contre les inégalités et la précarité et agir pour la planète sont des sujets intrinsèquement liés. En effet, les personnes les plus précaires sont celles qui sont en première ligne face à cette crise climatique. C'est pourquoi la transition écologique ne peut se faire que dans le sens des plus précaires, devant la survie de la planète se rejoue un conflit entre puissants, détenteurs de richesse et précaires puisque les plus grosses entreprises sont les plus gros pollueurs.

Avec 87% des jeunes qui comptent aller voter et 43% d'entre eux qui placent la protection de l'environnement comme première priorité, l'élection présidentielle représente un moment important où les problématiques écologiques doivent être au cœur des débats et des programmes des candidat-e-s si nous voulons avoir un avenir.



## DES SERVICES PUBLICS ENGAGÉS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### L'enseignement supérieur doit être en première ligne

La mise en place d'un service public de transports écologique, solidaire et multimodal. Voici un enjeu central qui doit servir de base afin de garantir un avenir à la jeunesse et à la planète.



- La construction et la rénovation thermiques des bâtiments universitaires aux normes HCE
- La création d'un droit au logement passe aussi par la mise en place de plans de salubrité publique et énergétique dans les villes universitaires et les CROUS et la mise en place d'un demi-tarif jeune pour la consommation d'énergie (eau, électricité)
- Développer les circuits courts dans la restauration CROUS avec des produits issus de l'agriculture biologique en lien avec la centrale d'achat du CNOUS
- Mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage et du zéro plastiques dans les CROUS
- La mise en place d'une charte d'engagement pour la transition écologique
- La réalisation des bilans carbone sur l'ensemble des établissements universitaires

## FORMER LA JEUNESSE ET INVESTIR SUR LA RECHERCHE POUR PROTÉGER NOTRE AVENIR

Alors que les études du GIEC ne cessent de démontrer l'urgence d'agir pour la transition écologique, l'éducation et plus précisément l'enseignement supérieur et la recherche sont la clé de voûte de la transformation de notre société. En effet, le changement climatique doit continuer d'être étudié, afin de développer des alternatives et les formations doivent être utilisées dans le sens de la protection de la planète. L'UNEF défend en ce sens:

- La mise en place de modules de formation obligatoire sur l'impact écologique dans chaque filière ainsi que sur les manières d'être acteur·rice de la transition écologique
- Accompagner et faciliter les reconversions de manière durable par une formation tout au long de la vie refinancée dans nos universités
- Le financement fléché de la recherche environnemental
- La mise en place de Vice-Présidence sur la question de la transition écologique dans les universités



## UNE TRANSFORMATION DE NOS MODES DE PRODUCTION

Notre vision d'une société durable doit répondre à deux impératifs que sont la sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles et une répartition juste des ressources naturelles, des connaissances, des techniques au sein d'une même société et entre les sociétés humaines. Nous portons une vision d'une société juste, égalitaire, sans discriminations, écologique. Il est par ailleurs nécessaire de pouvoir repenser notre rapport au travail dans notre société qui jusqu'à maintenant repose sur une logique productiviste de croissance infinie.

- Conditionnement de l'aide publique aux entreprises au respect des normes écologiques et sociales
- Une politique agricole et alimentaire ambitieuse qui préserve les sols, la biodiversité et nos territoires grâce à des paysan·ne·s nombreux·euse·s ; des systèmes alimentaires locaux permettant l'accès à une alimentation saine pour chacun·e·s, à l'abri des intérêts des industriels de l'agrobusiness
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre
- Utilisation de la fiscalité comme outil de transformation de nos modes de production afin de respecter les recommandations du GIEC, notamment en contrôlant les aides publiques données aux entreprises et exiger des résultats
- Politique publique de relocalisation de la production favorisant l'accès à toutes et tous à des produits fabriqués de façon responsables à prix réduits
- Développement des énergies renouvelables devant représenter 50% à minima de la production totale
- La reconnaissance des écocides dans le droit international



## 12. Faire reculer les discriminations à tous les niveaux

L'égalité de tou-te-s quelle que soit notre orientation sexuelle, notre genre ou identité de genre ou encore notre couleur de peau est malheureusement loin d'être une réalité aujourd'hui. Or, nos campus ne sont pas imperméables à la société, les différentes formes de discriminations s'y reproduisent donc, freinant la réussite de nombre d'étudiant.e.s. Alors que 17% des étudiant.e.s affirment avoir été moins bien noté à cause de leur origine réelle ou supposée, que la parole se libère sur les violences sexistes et sexuelles, et que les suicides des jeunes LGBTI+ continuent de se multiplier, agir contre les discriminations sur les universités est un enjeu de société. La génération d'après ne peut pas être, à nouveau, le reflet d'une reproduction des discriminations. Elle s'y refuse comme l'ont démontré les mobilisations massives contre le racisme, pour les marches des fiertés et le droit à la PMA ou encore contre les violences sexistes et sexuelles.

### FAIRE RECULER L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

*Mettre en place des cellules de veilles contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et l'ensemble des discriminations*

Lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, c'est aussi essayer de les éviter. Pour cela, il est essentiel d'accroître la prévention et la formation des différents acteurs de l'enseignement supérieur. Les étudiant.e.s et doctorant.e.s, les enseignant.e.s, le personnel administratif des établissements et des CROUS doivent ainsi être formé.e.s de façon systématique et les actions de sensibilisation doivent être multipliées. Ces formations doivent permettre aux étudiant.e.s de connaître les définitions juridiques des différentes discriminations et violences, de comprendre les mécanismes sociaux de ces oppressions ou encore de sensibiliser sur les conséquences de ces discriminations et violences.



- Des cellules de veilles saisissable par des permanences physique comme téléphonique ainsi que par mail
- Des cellules de veilles composées de personnels formés spécialement sur ces sujets
- Des cellules financées à la hauteur de leurs besoin
- Des cellules proposant un véritable accompagnement psychologique, juridique, disciplinaire, pédagogique et matériel aux victimes de violences sexuelles et de discrimination.

*Mettre en place des cellules de veille dans les CROUS*

## *RENDRE OBLIGATOIRE LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS*

Lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, c'est aussi essayer de les éviter. Pour cela, il est essentiel d'accroître la prévention et la formation des différents acteurs de l'enseignement supérieur. Les étudiant.e.s et doctorant.e.s, les enseignant.e.s, le personnel administratif des établissements et des CROUS doivent ainsi être formé.e.s de façon systématique et les actions de sensibilisation doivent être multipliées. Ces formations doivent permettre aux étudiant.e.s de connaître les définitions juridiques des différentes discriminations et violences, de comprendre les mécanismes sociaux de ces oppressions ou encore de sensibiliser sur les conséquences de ces discriminations et violences.

### *RÉFORMER LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES*

Permettre la saisine systématique de la section disciplinaire en cas de violences et la prise de mesures conservatoires pour protéger les victimes (écartant les agresseurs et non les victimes)

### *RÉALISER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION CONTRE LES DISCRIMINATIONS*

### *GÉNÉRALISER LES CHARGÉS DE L'ÉGALITÉ TRAITANT DE L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS ET DOTÉS DE MOYEN SUFFISANTS*

### *AUGMENTER LES MOYENS DESTINÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS NOS UNIVERSITÉS*

Accroître les moyens financiers et humains est une condition essentielle pour améliorer la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles dans les établissements d'enseignements supérieurs. Trop souvent, aucun.e salarié.e n'est employé.e à temps plein dans ces missions. Les différents plans d'action mis en place sous le dernier quinquennat. Dès le début du prochain quinquennat, le budget consacré à la lutte contre les discriminations et violences sexuelles dans l'enseignement supérieur doit être fortement augmenté et l'embauche de personnel pour les missions égalité et les cellules de veille des établissements doit être une priorité.



## GARANTIR L'ÉGALITÉ CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'égalité de genre est loin d'être acquise dans l'enseignement supérieur. Le sexisme ordinaire, la sous-représentation des femmes et assigné-e-s dans de nombreux domaines de formation mais aussi les violences sexuelles sont une réalité.



- La formation obligatoire des associations étudiantes sur les violences sexistes et sexuelles et la prise en charge des victimes afin que des dispositifs impératifs soient mis en place lors de leurs événements (espaces sûrs, personnes de confiance, interdiction des chants sexistes...)
- Un contrôle plus grand des événements d'intégration pour lutter contre les bizutages et les humiliations
- Réformer l'orientation pour lutter contre l'orientation genrée
- Soutenir financièrement les études de genres

## UNE ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES JEUNES LGBTI+

Les jeunes LGBTI+ n'ont toujours pas les mêmes droits que les autres et sont dans nos universités aussi discriminés. Entre le mégenrage imposé, l'absence de formation des personnels et enseignant-e-s et les discriminations émanant des autres étudiant-e-s, l'oppression des jeunes LGBTI+ est tel qu'elle pousse nombre de jeunes au suicide. Il y a urgence à prendre des mesures contraignantes pour les droits des jeunes LGBTI+

- Reconnaissance obligatoire du prénom d'usage sur simple demande dans sur l'intégralité des documents de l'université et des CROUS, délivrance d'un double diplôme avec le prénom d'usage
- Développement des toilettes neutres
- Soutenir financièrement le développement des études de l'histoire des mouvement LGBTI+ et des discriminations LGBTIphobes
- Faciliter les parcours de transition de personnes transgenre et l'accès aux hormones, notamment via les services de santé universitaires



## FAIRE RECULER LE RACISME

Alors que le racisme prend de plus en plus de place dans la société, que nous avons vu tout au long de l'année de nombreux actes racistes perpétrés dans la société, le gouvernement ne fait pas de la lutte contre le racisme une priorité. Les résultats de notre enquête de 2019 confirment un racisme omniprésent dans nos universités, il faut agir contre le racisme dans l'enseignement supérieur! Les jeunes ne peuvent plus attendre pour que leur quotidien change. Le racisme est un système de domination, qui s'applique dans toutes les strates de la société. Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas imperméables à ces discriminations: le racisme ne s'arrête pas aux portes de nos universités. L'éducation, notamment l'Enseignement Supérieur, n'est pas épargnée par l'existence de comportement raciste. Pour autant de part son rôle de formation des jeunes générations et en temps que lieu d'émancipation, l'éducation doit devenir un levier de lutte pour l'égalité et contre le racisme. C'est pourquoi nous revendiquons **un plan national de lutte contre le racisme** :

- La mise en place du récépissé de contrôle d'identité
- Agir contre les discriminations à l'embauche (cf priorité 13) et durant les stages
- Mettre en place un CV anonyme pour les candidatures sélectives (master etc..)
- L'information des étudiant-e-s sur leurs droits en matière de racisme et sur les procédures mise en place pour faire remonter des comportements racistes
- La mise en place d'une charte universitaire nationale contre le racisme qui doit être adoptée par toutes les universités
- Le développement d'enseignements n'étant pas ethno-centrés tel que les asian, african et orient studies.

STOP  
RACISM

# 13 Lutter contre le chômage et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Depuis de trop nombreuses années, être jeune c'est non seulement être précaire mais c'est aussi passer par un sas quasiment automatique de chômage. La société française s'est habituée à voir le taux de chômage des jeunes avoisiner les 20%. Pourtant ce n'est pas une fatalité: en octobre 2021, le taux de chômage moyen des 15-24 ans dans les pays de l'OCDE s'élève à 12,1%. La France est largement au-dessus à 19,2%. Si l'écart entre la moyenne de l'OCDE et celle de la France est de 7 points en ce qui concerne les 15-24 ans, il n'est que de 1,4 point pour les 25-74ans ( 5% de taux de chômage moyen dans l'OCDE, 6,4% en France), preuve que le monde du travail français doit faire de gros efforts pour l'insertion des jeunes.

La crise du covid a aggravé les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes: le nombre de jeunes NEETS ( sans études, sans emploi et sans formation) a dépassé les 15% en 2020 et s'il a progressivement réduit, il reste supérieur à la situation d'avant crise. Pourtant, le gouvernement n'a cessé d'insister sur les aides attribuées aux entreprises pour favoriser l'embauche des jeunes. Celles-ci se sont toutes faites sans contrepartie et donc sans garantie d'embauche en CDI. La question du chômage des jeunes est donc bien loin d'être réglée. Le constat est simple pour les jeunes: si le diplôme protège toujours, il est très difficile de trouver un emploi stable. L'âge moyen du premier emploi stable restant à 27 ans, l'exigence d'expérience précédente souvent longue est un vrai frein à l'accès à l'emploi. Ainsi une des priorités du prochains mandat doit être de lutter contre le chômage en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.

## CONSTRUIRE UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION



Le service public de l'insertion doit permettre de mieux accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi en mettant en lien les établissements publics de formations ( universités, lycée etc...), pôle emploi, les missions locales et les CROUS sous forme de guichet unique. réunissant ainsi des représentant-e-s des différents acteur-ric-e-s faisant le pont entre le temps de la formation et celui de l'insertion. Ce service public doit garantir le suivi des jeunes diplômés en insertion, et ainsi, entre autres, accompagner à la rédaction de CV, la préparation d'entretien et lettre de motivation.

## MENER UNE POLITIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DE NOTRE AVENIR

- Réduction de la durée légale du travail à 32h pour créer des emplois.
- Conditionner l'ensemble des aides publiques à l'embauche en CDI
- Développer les embauches dans la fonction publique, titularisation de tous les personnels précaires et remplacement des départs à la retraite
- Mise en place d'une politique industrielle au service des enjeux environnementaux et sociaux : relocalisation de la production, développement des circuits courts, revoir la fiscalité, augmentation du budget de la Banque Publique d'Investissement (BPI)...



## PÉNALISER LES ENTREPRISES QUI ABUSENT DES CONTRATS COURTS

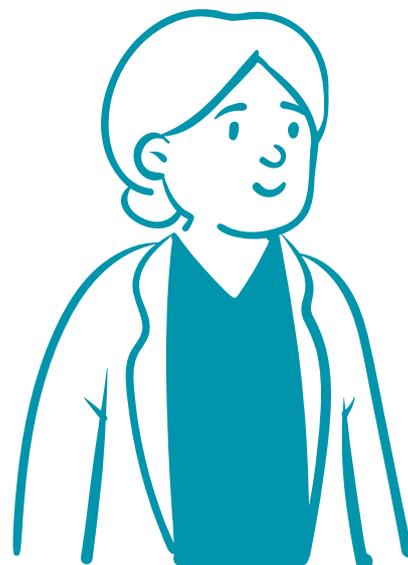


- Mettre en place une surcotisation patronale sur tous les contrats courts de moins de 6 mois (CDD, CDD d'usage, intérim, saisonniers...) à des taux dissuasifs.
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales pour tous les contrats courts et les temps partiels de moins de 24 h.

## RECONNAÎTRE LES DIPLÔMES DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET METTRE EN PLACE UN SALAIRE DE PREMIÈRE EMBAUCHE POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE DIPLÔME

## LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

- Mettre en place un registre d'embauche permettant de comparer les candidatures reçues aux recrutements effectués et rendre obligatoire et effectif le CV anonyme
- Assouplir les démarches et délais juridiques pour faire appliquer les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal pour condamner toutes les discriminations à l'embauche (3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende).
- Notification des droits, remise lors de chaque entretien d'embauche, rappelant les droits et les recours en cas de non-respect de ces droits (délégué-e du personnel...).
- Sanctionner toutes les entreprises n'assurant pas un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- Rendre obligatoire la formation pour lutter contre les discriminations à l'embauche auprès des recruteurs-e-s



# 14. Redonner le pouvoir aux jeunes pour favoriser l'engagement

Durant ces cinq dernière années, on a vu la participation des jeunes aux cadres démocratiques électoraux s'effondrer: lors des élections politiques l'abstention est de plus en plus forte ( les dernières régionales l'ont bien démontré), le même constat est à faire dans nos universités où la participation aux élections étudiantes est en chute libre. Pourtant les jeunes s'engagent et sont massivement descendus dans la rue pour le climat, contre le racisme, les violences sexistes et sexuelles, les LGBTIphobie ou même pour leurs droits (contre la sélection, les frais d'inscription différenciés ou encore la précarité). Si les jeunes délaissent certains lieux d'expression démocratique c'est que beaucoup n'ont ni l'impression d'être compris, ni entendu par cette voie là.

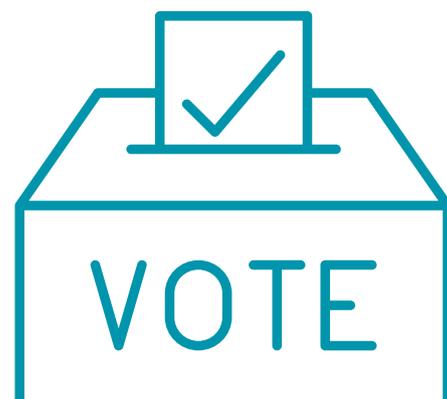
## REDONNER DU POUVOIR AUX JEUNES POUR LUTTER CONTRE L'ABSTENTION



- Ouverture du droit de vote à 16 ans
- Prise en compte du vote blanc
- Facilitation de l'accès des jeunes à la politique via un quota de jeunes en responsabilités dans les collectivités territoriales ( mairie, département, région...)
- Mise en oeuvre effective de la clause impact jeunesse
- Rendre obligatoire la consultation des organisations étudiantes représentatives sur les sujets touchant les jeunes

## UNE LOI POUR RÉFORMER LA DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE, UN MOYEN D'ÉDUCER AU VOTE

- Redonner le pouvoir aux étudiant·e·s via des référendums étudiants au caractère contraignant: ceux-ci doivent être obligatoires sur les projets d'envergure ayant un impact sur nos conditions d'études comme les fusions et regroupements universitaires, à l'initiative des élu·e·s pour le reste.
- Augmenter le nombre de représentant·e·s des étudiant·e·s afin de garantir la parité étudiant·e·s/ enseignant·e·s/ personnels dans tous les conseils (CROUS, CFVU, CA etc...)
- Renforcer le rôle du CNESER en rendant ses avis contraignants grâce à la mise en place d'un droit de véto lorsqu'une majorité des 3/4 des membres refusent une proposition.
- Instaurer un véritable statut de l'él·u étudiant ouvrant droit à la formation, à l'information et à des moyens appropriés pour mener leurs missions.



## CESSER LE PATERNALISME ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT PLUTÔT QUE L'IMPOSER

- Abandon du service national universel et reversement des crédits dans les service public de l'enseignement supérieur
- Développer des parcours citoyen plus poussés tout au long des études secondaires et supérieures formant à la citoyenneté, les droits sociaux, le droit du travail etc...
- Cadrer et faciliter la valorisation de l'engagement dans les études supérieures



# 15. Garantir nos libertés et défendre la laïcité

Nous vivons dans un contexte qui cristallise beaucoup de tension autour de la question de nos libertés. Cela est notamment dû aux déclarations et politiques successives du gouvernement et de nombreux responsables politiques qui ont remis en cause ces libertés. L'adoption de politique sécuritaire comme avec la loi de sécurité globale, la remise en cause du droit de manifester ou encore la banalisation de l'extrême-droite en sont les exemples concrets. Dans ce sens, il est important d'agir en rupture avec ces politiques sécuritaires et liberticides afin de garantir le respect de nos libertés.

## DÉFENDRE LES LIBERTÉS SYNDICALES



Reconnaître le statut de syndicat pour les syndicats étudiant via l'adoption d'une loi cadre de la reconnaissance et du droit à l'engagement syndical étudiant : droit d'intervenir dans les cours, droit de tenir des tables d'information sans autorisations, accès au liste de diffusion mail pour pouvoir communiquer auprès des étudiant-e-s, faciliter les demandes de réservation de locaux, permettre le financement des activités syndicales, garantir l'attribution de locaux, présence sur les événements de rentrée etc...

## DÉFENDRE LES LIBERTÉS PUBLIQUES

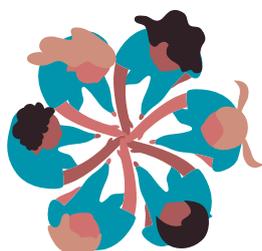
La démocratie ne peut vivre si les libertés publiques ne sont pas garanties. Or celles-ci sont mises à mal par un état d'urgence permanent, prétexte au durcissement de la législation sur les manifestations, et par l'exercice d'une répression forte dans les mobilisations. Ainsi nous défendons le droit de manifester et luttons contre toutes les dérives liberticides, la loi pour la sécurité globale préservant les libertés doit être abrogée.

## DÉFENDRE LA LAÏCITÉ

La laïcité française issue de la loi de 1905 garantit la neutralité de l'Etat et la liberté de conscience. Nous nous inscrivons dans cette définition originelle et défendons la sécularisation des jours fériés, la fin du concordat, ainsi que l'arrêt du financement de l'enseignement supérieur privé confessionnel. En outre, la liberté de conscience supposant la liberté de croire ou non, nous réaffirmons notre attachement au droit des jeunes de porter des signes religieux dans l'enseignement supérieur. Ce principe est aujourd'hui dévoyé à des fins islamophobes pour écarter une partie de la population française et de la désigner comme n'étant pas compatible aux principes de la république. Nous nous opposons à ce dévoiement qui nie l'essence du principe de laïcité



## LUTTER CONTRE L'EXTRÊME-DROITE



Refuser la banalisation de l'extrême-droite et des discours xénophobes et racistes, dissoudre les groupuscules identitaires connus et identifiés comme des organisations violentes et dangereuses

# SOMMAIRE

## AXE 1 - NOUS DONNER LES MOYENS DE VIVRE ET D'ÉtudIER

### 1. Mettre en place une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation

- L'ALLOCATION D'AUTONOMIE: UNE AIDE UNIVERSELLE POUR LES JEUNES EN FORMATION
- NE DÉPENDANT PAS DES REVENUS DE NOS PARENTS
- D'UN MONTANT SUFFISANT POUR VIVRE
- PROTÉGEANT SOCIALEMENT LES JEUNES JUSQUE DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- UNE PROCÉDURE SIMPLE, ADMINISTRÉE PAR LES CROUS
- FINANCÉE PAR L'ÉTAT ET LA SOLIDARITÉ NATIONALE
- UNE MISE EN PLACE PAR ÉTAPES

### 2. Garantir un statut social pour les jeunes en formation

- UN DROIT AU LOGEMENT
- UN DROIT À LA RESTAURATION
- UN DROIT AUX TRANSPORTS

### 3. Protéger socialement les jeunes en insertion

- OUVRIR LE RSA AUX JEUNES DE -25ANS ET LE REVALORISER
- RÉ-INSTAURER UNE VÉRITABLE AIDE À LA RECHERCHE AU PREMIER EMPLOI: UNE ÉTAPE VERS LA MISE EN PROTECTION SOCIALE DES JEUNES
- REVENIR SUR LA RÉFORME DES ALLOCATIONS CHÔMAGE
- PRENDRE EN COMPTE LES ANNÉES D'ÉTUDES, DE STAGE ET DE PRÉCARITÉ POUR LE CALCUL DE LA RETRAITE

### 4. Supprimer les frais différenciés pour les étudiant-e-s étranger-ère-s et garantir l'égalité

- SUPPRIMER LES FRAIS DIFFÉRENCIÉS POUR LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S
- GARANTIR QU'UNE CARTE ÉTUDIANTE ÉQUIVAUT À UN TITRE DE SÉJOUR
- INTÉGRER L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANT·E·S AU SYSTÈME D'AIDES SOCIALES

### 5. Permettre un accès égalitaire des jeunes à la santé

- UN PLAN D'URGENCE POUR LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANT·E·S :
- FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ DES ÉTUDIANT·E·S :
- UN PARCOURS DE SOIN ADAPTÉ POUR LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S :
- GARANTIR UN DROIT AU BIEN-ÊTRE:
- REDONNER UNE VOIX AUX JEUNES SUR LEUR SANTÉ
- SUBVENTIONNER LES ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT UNE PRÉVENTION PAR LES PAIRS

# AXE 2 - PERMETTRE À TOU·TE·S D'ACCÉDER ET DE REUSSIR LES ETUDES SUPERIEURES

## 6. Supprimer Parcoursup et sortir de la sélection

> TROIS ÉTAPES POUR SORTIR DE LA SÉLECTION EN LICENCE

- ÉTAPE 1 : AGIR EN URGENGE POUR LA RENTRÉE 2022
- ÉTAPE 2 : LANCEMENT IMMÉDIAT D'UN PLAN DE CRÉATION DE PLACE SUR 5 ANS
- ÉTAPE 3 : SUPPRIMER TOTALEMENT PARCOURSUP POUR LA RENTRÉE 2023 ET RÉ-INSCRIRE LE LIBRE ACCÈS DANS LA LOI

> SUPPRIMER LA SÉLECTION EN MASTER

- ÉTAPE 1: FACE À L'URGENCE, FAIRE DU DROIT À LA POURSUITE D'ÉTUDE UNE RÉALITÉ POUR LA RENTRÉE 2022
- ÉTAPE 2: SUPPRIMER TOTALEMENT LA SÉLECTION EN MASTER

## 7. Financer et restructurer le service public de l'enseignement supérieur

- UN PLAN DE REFINANCEMENT AMBITIEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR 10 ANS
- METTRE FIN À LA CONCURRENCE ENTRE LES UNIVERSITÉS : SUPPRIMER LES APPELS À PROJET SUR LES QUESTIONS DE FORMATION EN SE CONCENTRANT SUR LE FINANCEMENT PÉRENNE ET ÉGALITAIRE DES FORMATIONS ( PLAN DE REFINANCEMENT)
- UNE NOUVELLE LOI DE STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN PLUSIEURS ÉTAPES :
- UNIFIER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

## 8. Révolutionner nos pédagogies

- DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT·E·S
- RENFORCER LA FORMATION DES ENSEIGNANT·E·S ET VALORISER LA PÉDAGOGIE ACTIVE
- CADRER NATIONALEMENT LES DROITS ÉTUDIANTS EN LICENCE ET EN MASTER
- UTILISER À BON ESCIENT LE NUMÉRIQUE DANS NOS FORMATIONS

## 9. Garantir la gratuité de l'Enseignement supérieur

- ÉTAPE 1: GEL DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE 2022 ET SUPPRESSION IMMÉDIATE DES FRAIS DIFFÉRENCIÉS DES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S HORS UE
- ÉTAPE 2: PLAN DE BAISSÉ PROGRESSIVE DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR TENDRE VERS LA GRATUITÉ ET SUPPRESSION DE LA CVEC
- ÉTAPE 3: INSCRIRE UNE VÉRITABLE GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LA LOI

## 10. Soutenir la recherche et garantir des droits pour les doctorant·e·s

- DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU DOCTORAT
- GARANTIR UN STATUT DU/DE LA DOCTORANT·E
- REFINANCER LA RECHERCHE PUBLIQUE: UNE VRAIE LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE

# AXE 3 - GARANTIR UN AVENIR A LA JEUNESSE ET À LA PLANÈTE

## 11. Engager une véritable transformation écologique de notre société

- DES SERVICES PUBLICS ENGAGÉES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE: L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DOIT ÊTRE EN PREMIÈRE LIGNE
- FORMER LA JEUNESSE ET INVESTIR SUR LA RECHERCHE POUR PROTÉGER NOTRE AVENIR
- UNE TRANSFORMATION DE NOS MODES DE PRODUCTION

## 12. Faire reculer les discriminations à tous les niveaux

### > FAIRE RECULER L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

- METTRE EN PLACE DES CELLULES DE VEILLES CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, LE HARCÈLEMENT ET L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS:
- METTRE EN PLACE DES CELLULES DE VEILLE DANS LES CROUS
- RENDRE OBLIGATOIRE LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE À LA DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES ET À LA LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES, LE RACISME, LE SEXISME ET LE VALIDISME
- RÉFORMER LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES
- RÉALISER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- GÉNÉRALISER LES CHARGÉS DE L'ÉGALITÉ TRAITANT DE L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS ET DOTÉS DE MOYENS SUFFISANTS
- AUGMENTER LES MOYENS DESTINÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS NOS UNIVERSITÉS

### > GARANTIR L'ÉGALITÉ CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### > UNE ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES JEUNES LGBTI+

### > FAIRE RECULER LE RACISME

## 13. Lutter contre le chômage et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

- CONSTRUIRE UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION:
- MENER UNE POLITIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DE NOTRE AVENIR
- PÉNALISER LES ENTREPRISES QUI ABUSENT DES CONTRATS COURTS
- RECONNAÎTRE LES DIPLÔMES DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET METTRE EN PLACE UN SALAIRE DE PREMIÈRE EMBAUCHE POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE DIPLÔME
- LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

## 14. Redonner le pouvoir aux jeunes pour favoriser l'engagement

- REDONNER DU POUVOIR AUX JEUNES POUR LUTTER CONTRE L'ABSTENTION:
- UNE LOI POUR RÉFORMER LA DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE, UN MOYEN D'ÉDUQUER AU VOTE:
- CESSER LE PATERNALISME ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT PLUTÔT QUE L'IMPOSER

## 15. Garantir nos libertés et défendre la laïcité

- DÉFENDRE LES LIBERTÉS SYNDICALES
- DÉFENDRE LES LIBERTÉS PUBLIQUES
- DÉFENDRE LA LAÏCITÉ
- LUTTER CONTRE L'EXTRÊME-DROITE



**unef**  
le syndicat étudiant